

Province de Québec
Municipalité du Village de Price

Procès-verbal d'une séance du conseil tenue à l'Hôtel-de-ville de Price, lundi, le 21 mars 2016, à 18 h 30 par ajournement de la séance du 7 mars 2016 à laquelle sont présentes mesdames Nathalie Morissette et Lise Levesque, conseillères et sont présents messieurs Bruno Paradis, Yanick Ringuette, Ghislain Michaud et Mathieu Gagné, conseillers sous la présidence de monsieur Fabien Boucher, maire.

Madame Louise Furlong, directrice générale, greffière est aussi présente.

1. **Lecture et adoption de l'ordre du jour:**

2016-088

Il est proposé par Nathalie Morissette, appuyé par Yanick Ringuette et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté.

2. **Demande de dérogation mineure 2016-01:**

2016-089

Considérant une demande de dérogation mineure pour:

Autoriser l'implantation d'un troisième bâtiment accessoire isolé pour un même bâtiment principal contrairement à la réglementation qui prévoit un maximum de deux bâtiments accessoires isolés par bâtiment principal;

Autoriser que la somme des superficies au sol des bâtiments accessoires isolés excède de 10.6 mètres carrés celle du bâtiment principal contrairement à la réglementation qui prévoit que la somme des superficies au sol des bâtiments accessoires isolés ne doit pas excéder celle du bâtiment principal;

Considérant que les normes relatives aux bâtiments accessoires en association avec un usage principal résidentiel peuvent faire l'objet d'une dérogation mineure;

Considérant que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que l'un des deux bâtiments accessoires existants pourrait être agrandi d'une superficie de 20 mètres carrés;

2016-089

Considérant que le bâtiment accessoire ayant la plus petite dimension pourrait être transformé en gazébo et ainsi sa superficie ne serait pas incluse dans le calcul des superficies des bâtiments accessoires;

Considérant les deux opportunités offertes au propriétaire lui permettant de respecter le règlement de zonage en vigueur;

Considérant que l'application du règlement n'a pas pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le *Comité consultatif d'urbanisme* informant le conseil que la demande devrait être refusée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Après délibérations du conseil:

Il est proposé par Lise Levesque, appuyé par Yanick Ringuette et résolu unanimement que la municipalité du Village de Price refuse la demande de dérogation mineure # 2016-01:

Adopté.

3. Soumission pour l'achat de fleurs:

2016-090

Considérant qu'une demande de soumission a été soumise auprès de deux fournisseurs pour procéder à l'achat des fleurs nécessaires à l'embellissement des rues et des terrains municipaux;

Considérant qu'une seule soumission est déposée soit par "*Marcel Dionne et fils inc.*" au prix de 1455,\$ plus les taxes applicables;

À cet effet, il est proposé par Lise Levesque, appuyé par Nathalie Morissette et résolu unanimement que la municipalité du Village de Price accepte la soumission déposée par "*Marcel Dionne et fils inc.*" au prix de 1 455,\$ plus taxes.

Adopté.

4. Facturation "*Industrie Canada*":

2016-091

Considérant que la facture # 20160052459 sera échu le 31 mars prochain,

Il est proposé par Yanick Ringuette, appuyé par Lise Levesque et résolu unanimement de verser la somme de 372,\$ à "*Industrie Canada*" pour le paiement des licences pour les stations de pompage, le réservoir d'eau potable et les radios mobiles.

Adopté.

5. Divers:

5.1 Formation "*Approche Réflexe Aînés 2.0*":

5.2 Campagne de financement "*La jonquille*":

2016-092

Il est proposé par Ghislain Michaud, appuyé par Nathalie Morissette et résolu et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la somme de 30,\$ à la Société du cancer, division du Québec pour l'achat d'un bouquet de jonquilles dans le cadre de leur campagne de financement annuel.

Adopté.

5.3 **Résolution 2016-067.**

6. **Période de questions.**

7. **Levée de l'assemblée:**

Madame Lise Levesque propose la levée de l'assemblée à 19 h 30.

Maire

Directrice générale, greffière

Attestation:

Conformément à l'article 142 du Code municipal, je, Fabien Boucher, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Fabien Boucher, maire